

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2013

---

AMNISTIE DES FAITS COMMIS LORS DE MOUVEMENTS SOCIAUX ET D'ACTIVITÉS  
SYNDICALES ET REVENDICATIVES - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° 24

présenté par

Mme Chapdelaine et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

-----

### ARTICLE 1ER BIS

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.